

Le règlement de fonctionnement définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Ce règlement est affiché au CSAPA en salle d'attente et est à disposition de tout usager le demandant. Des extraits sont présentés dans le livret d'accueil. Il est remis à toute personne y exerçant à titre salarié.

## **Charte des droits et libertés des personnes accueillies :**

Les missions du CSAPA s'inscrivent dans le cadre du respect de la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Les principes de non-discrimination, d'accompagnement individualisé et de droit à l'information sont parmi les éléments du cadre de la collaboration entre professionnels et usagers. Tout usager se heurtant à des manquements à la charte des droits et libertés est invité à en saisir le Directeur de l'établissement.

## **Missions de l'établissement :**

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie est un établissement médico-social qui a pour missions :

1/ L'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale des personnes en difficulté avec leurs pratiques addictives et si nécessaire, leur orientation.

2/ La réduction des risques associés à la consommation de substances psychoactives.

3/ La prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative. Elle comprend : le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion. Le Centre assure notamment la mise en place du sevrage et son accompagnement.

4/ Le suivi dans le cadre des obligations de soins des personnes adressées par la justice.

## **Organisation institutionnelle :**

Le CSAPA est géré par l'Hôpital de Firminy.

## **Traitement des informations relatives aux personnes accueillies :**

Le CSAPA dispose d'un ordinateur destiné à gérer le fichier de ses consultants et à réaliser des travaux statistiques anonymisés.

Les informations délivrées par l'utilisateur sont protégées par le secret professionnel, auquel sont tenus tous les membres de l'équipe. Sauf opposition de l'utilisateur, les informations délivrées à un professionnel sont réputées confiées à l'ensemble de l'équipe, dans l'objectif de la qualité de la prise en charge pluridisciplinaire.

Sauf opposition de l'utilisateur, certains renseignements le concernant, recueillis au cours des consultations avec les divers professionnels du centre, pourront faire l'objet de saisies informatiques. Tout usager a le droit d'accéder à ces données et de les modifier.

Conformément à la loi relative aux droits des malades et à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les professionnels du centre se tiennent à la disposition des personnes accueillies pour leur communiquer toutes les informations relatives à leur accompagnement. La demande de ces informations doit se faire par écrit auprès de la direction de l'Hôpital de Firminy.

## **Organisation de l'accompagnement médico-psychosocial :**

L'objectif thérapeutique du CSAPA est l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des personnes accompagnées.

Les professionnels s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour la réalisation des objectifs fixés en concertation avec l'utilisateur, après une information adaptée. Ces objectifs et accompagnements sont notifiés dans un dossier individuel de l'utilisateur.

Sont proposés :

- Des entretiens individuels auprès des différents membres de l'équipe : médecins, psychologues, infirmière, assistante sociale, diététicienne.
- Des groupes de parole.
- De la relaxation.

L'accompagnement proposé par le Centre de Soins est gratuit. Le financement de l'établissement est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

## **Modalités d'accueil, organisation des rendez-vous et consultations :**

▫ Toute personne ayant une pratique addictive et personne de son entourage, peut-être accueillie par téléphone : écoute, information et orientation seront proposées.

▫ Les consultations ont lieu 12, rue Jules Simon à St Etienne. **Il existe aussi des consultations de proximité hors CSAPA, actuellement sur le site de Malescour.**

▫ Aucune consultation ne peut avoir lieu sans l'accord de l'utilisateur. Il est de l'unique responsabilité d'un utilisateur sous obligation ou injonction de soin de prendre rendez-vous et de le respecter.

▫ Tout utilisateur a le droit de renoncer à l'accompagnement proposé.

▫ Toute personne ayant interrompu son accompagnement peut reprendre rendez-vous quand elle le souhaitera.

▫ Les consultations ne sont accessibles que dans le cadre d'un rendez-vous pris auprès d'un professionnel du CSAPA.

▫ Les rendez-vous pris qui ne peuvent être honorés, doivent être décommandés dans les meilleurs délais par les professionnels comme les utilisateurs.

▫ Le professionnel fixe la durée d'une consultation au temps qu'il estime nécessaire à la personne reçue, dans l'objectif de la qualité de la consultation et du respect du bon fonctionnement du Centre.

▫ Dans certaines conditions, des consultations hors centre peuvent être mises en place.

▫ Dans le cadre de ses fonctions, aucun professionnel ne peut bénéficier d'avantages en nature ou en espèces de la part d'utilisateurs.

▫ Aucun rapport intime ne peut avoir lieu dans les locaux du CSAPA.

▫ La tenue est une forme de respect mutuel. Une tenue correcte, tant dans l'habillement que dans le langage, est exigée des professionnels et des utilisateurs.

→ Accueil des personnes mineures :

▫ Toute personne mineure peut être reçue pour un accompagnement. Tant que des soins ne sont pas engagés, l'équipe n'est pas tenue d'informer les parents ou les représentants légaux. Si des soins sont proposés, la personne mineure est encouragée à en informer ses parents ou représentants légaux et à leur transmettre le souhait du professionnel de l'équipe de les rencontrer. Si la personne mineure s'oppose à l'information et à l'accord

de l'autorité parentale, ou des représentants légaux, le médecin peut mettre en œuvre le traitement, mais dans ce cas, la personne mineure doit se faire accompagner d'une personne majeure de son choix.

α Si cela n'est pas possible, lorsque la santé ou l'intégrité corporelle de la personne mineure risque d'être compromise par le refus du représentant légal, le médecin peut saisir le Procureur de la République, afin de mettre en œuvre les soins nécessaires.

### **Collaboration avec d'autres établissements et organismes professionnels extérieurs :**

Le CSAPA travaille en collaboration avec l'Hôpital de Firminy dans le cadre du réseau addictologie, l'UTDT, l'Hôpital de Jour et l'équipe de liaison du CHU, l'Asile de nuit, le CHRS Renaître, le CSAPA Rimbault, l'association LIFT, SAMSAH, les SSR addicto pour l'orientation en cure, les médecins généralistes, les travailleurs sociaux et les associations d'anciens malades.

### **Accompagnement des personnes de l'entourage :**

Les personnes de l'entourage peuvent être reçues en entretien. Les rendez-vous sont pris auprès d'un professionnel du CSAPA.

### **Organisation et affectation des locaux :**

Les locaux du Centre sont sous la responsabilité de la Direction de l'Hôpital de Firminy et par délégation, sous la responsabilité de chaque salarié.

Le CSAPA est responsable des conséquences dommageables des actes de prévention, de diagnostic ou de soins de ses salariés en cas de faute. Il souscrit une assurance destinée à le garantir pour la responsabilité civile de ses membres. Par ailleurs, les usagers doivent être assurés pour les dommages éventuellement commis au sein de l'établissement relevant de leur responsabilité.

Conformément aux réglementations en vigueur :

- Il est interdit de fumer.
- Il est interdit de consommer de l'alcool.
- La détention, l'usage, la cession et le trafic de produits stupéfiants sont interdits.
- La détention d'armes de toutes catégories est interdite.

L'affectation des locaux est précisée sur la porte d'entrée : ne peuvent y pénétrer que les personnes expressément invitées à le faire.

Les personnes ayant rendez-vous doivent entrer et s'installer dans la salle d'attente où le professionnel qui doit les recevoir, viendra les chercher.

Les locaux et équipements sont à respecter en termes d'utilisation et d'entretien.

Toute dégradation volontaire des locaux et équipements devra être réparée par la personne responsable de la dégradation.

Professionnels et usagers veillent à la sécurité et la sûreté des biens et des personnes.

Chaque usager veille à ses effets personnels.

Les animaux, même de petite taille, ne sont pas admis dans les locaux, sauf chiens guides d'aveugle.

### **Sécurité des usagers et des professionnels :**

Tout usager s'estimant victime de manque de respect ou de maltraitance de la part d'un professionnel, est invité à en informer le directeur de l'Hôpital de Firminy. **En vue de faire valoir vos droits (Art L.311-5), il existe des personnes qualifiées sur une liste établie par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Actuellement cette liste n'est pas définie. Dès que celle-ci sera connue, elle sera affichée en salle d'attente.**

Il est rappelé que tout acte délictuel ou criminel, notamment violence, dégradation matérielle, vol, insulte, diffamation, harcèlement, peut faire l'objet : d'une exclusion temporaire ou définitive, de poursuites pénales et civiles.

**Pour des raisons de sécurité, 2 professionnels sont toujours présents en même temps au CSAPA.**

En cas d'urgence ou de situations exceptionnelles présentant des risques avérés ou potentiels pour les personnes et les biens, le directeur ou l'un de ses collaborateurs si ce dernier est empêché, peut solliciter les services publics à même d'empêcher ou de réduire ces risques, notamment la police.

### **Jours et heures d'ouverture au public :**

Consultations uniquement sur rendez-vous les :

Lundi de 9h00 à 16h00

Mardi de 9h00 à 18h00

Mercredi de 14h00 à 18h00

Jeudi de 9h00 à 18h00

Vendredi de 9h00 à 17h00

+ 3 samedis/mois de 9h00 à 12h00.

La prise de rendez-vous se fait directement au CSAPA les jours d'ouverture, au 04/77/21/35/13.

**En cas d'urgence : Faire le 15**